



## APPEL A PROJETS 2019-BIS

### Texte de l'appel à projets :

La Fondation des sciences du patrimoine lance son appel à projets d'automne de l'année 2019. Il porte sur le financement de trois types de projets :

- des **bourses de stage de Master 2 recherche** pour l'année universitaire 2019-2020. Le montant d'une bourse est fixé à 3 480 € (hors frais de gestion) et correspond au versement de 6 mensualités de 580 €.

- **l'organisation de colloques, de journées d'études, de séminaires ou d'expositions.** La Fondation n'assure qu'un cofinancement de l'opération. Le montant de l'aide demandée est plafonné à 2 500 € hors frais de gestion. Toute précision sur la valorisation de l'événement sera appréciée.

- des **publications papier ou en ligne (ou tout outils de médiation : films, brochures,...).** La Fondation n'assure qu'un cofinancement de l'opération. Le montant de l'aide demandée est plafonné à 2 500 € hors frais de gestion. Pour les actes de colloques, il est nécessaire que l'événement ait déjà eu lieu et que le projet de publication soit déjà avancé (contact avec un éditeur, table des matières, devis, etc.).

Cet appel est ouvert à l'ensemble des personnels des institutions membres de la Fondation. Comme pour l'AAP de printemps, les projets doivent associer au moins deux institutions différentes de la Fondation : la fiche de candidature détaillera les partenariats. Le lien avec les thématiques de la Fondation (étude et mise en valeur des patrimoines matériels) sera explicité. Les projets alliant laboratoires de recherche universitaires et institutions culturelles seront privilégiés.

Les projets déposés peuvent venir compléter un projet déjà financé dans le cadre de la FSP ou accompagner la valorisation de celui-ci. Pour l'aide à l'organisation d'événements scientifiques et à la publication, la FSP se réserve la possibilité de donner la priorité à des projets qu'elle a déjà soutenus ou à des projets très intégrateurs en termes de partenariats internes.

Le soutien apporté par la FSP sera précisé lors des activités liées au projet financé. Toute publication à laquelle celui-ci donnera lieu portera la mention suivante « *Fondation des sciences du patrimoine-Ecole Universitaire de Recherche Paris Seine Humanités, Création, Patrimoine, Investissement d'Avenir ANR-17-EURE-0021* ».

Des notices devront également être déposées au sein de la collection d'archives ouvertes de la FSP (communications, posters, publications, etc.) : <https://hal.archives-ouvertes.fr/FSP-PATRIMA/>

Vous trouverez sur le site de la FSP une fiche de soumission à compléter pour chaque type de candidature déposée (bourse, colloque, publication). Ce document devra tenir sur une page. **Le nombre d'annexes est strictement limité à deux, chaque annexe ne pouvant excéder deux pages. Les signatures ou les mails d'engagement des différents partenaires sont obligatoires ; les seconds sont à envoyer à la même adresse que le dossier.** Le non-respect de ces consignes entrainera automatiquement un refus du dossier.

Si un même projet donne lieu à plusieurs demandes (par exemple bourse de master et aide à la publication), deux fiches distinctes doivent être remplies.

**La date de clôture des candidatures est le 12 novembre 2019 à 12 heures précises.**

**Dépôt des candidatures :**

**par envoi électronique à [sciences.patrimoine.aap@gmail.com](mailto:sciences.patrimoine.aap@gmail.com)**

**(Aucun dossier envoyé à une autre adresse ne sera pris en considération)**

**Votre contact scientifique : Anne-Julie ETTER (anne-julie.etter@u-cergy.fr)**

**Votre contact administratif : Emmanuel POIRAULT (emmanuel.poirault@u-cergy.fr)**